

Le 17^{me} jour du mois d'Avril au mil huit cent cinquante-un, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Dalmas
 âgé de vingt quatre ans, né à la Vallée département
 du Var le 17^{me} jour du mois de Mars mil
 huit cent vingt sept profession de jardinier domicilié
 à la Gare département du Var fils majeur de Jean André
 Dalmas profession de jardinier
 domicilié à la Gare département du Var et de
 Rosalie Liguier un garçon et Constante Liguier.

Et de Alexandrine Desplaine veuve Noble (demeurée)
 âgée de dix neuf ans, née à Hyères département du Var
 le 17^{me} jour du mois de Septembre mil huit cent trente un domiciliée
 à la Gare département du Var fille mineure de Alex^e
 Mathieu Noble profession de Cultivateur
 domicilié à la Gare département du Var
 et de Rosalie Bernard Mergrand un garçon et Constante Liguier.

Les actes préliminaires sont : 1^o la publication de mariage faite par nous dans
 l'église de la Vallée le dimanche des sept derniers et par Monsieur
 le Maire de la Vallée par les dimanches des sept, dix, quinze et vingt quatre derniers.
 Extraits de la maison de la Vallée et de la commune de la Vallée
 par Monsieur le Maire de la Vallée et de la commune de la Vallée
 autorisation au présent mariage donnée par le Conseil d'Administration
 de la Vallée et de la commune de la Vallée le dix huit dernier courant mois.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
 du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les
 devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du
 du mois de _____ mil huit cent cinquante précédant
 au
 notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Alexandrine Desplaine
 veuve Noble et l'autre Jean Dalmas.

En présence de Monsieur Desplaine domicilié à la Vallée
 département du Var âgé de quarante ans profession de Chef de musique des
 Equipages de la Gare de Coulm non pasant ni étant ses parents.

De Monsieur Nicolas Biron domicilié à la Vallée
 département du Var âgé de vingt cinq ans profession de jardinier, Cousin de
 l'époux.

De Monsieur Jean Baptiste Verrier domicilié à la Gare
 département du Var âgé de cinquante un ans profession de percepteur et Contributions
 l'autre ami des futurs époux.

Et de Monsieur Louis Desplaine domicilié à la Vallée
 département du Var âgé de vingt trois ans profession de jardinier, cousin de
 l'époux.

Après quoi, moi Pierre Ballard, Maire de la Commune de la Vallée
 faisant fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites par-
 ties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins
 l'époux et deux fois, tous les autres Comparants de ce requis sur mémoires et lettres de loi
 et de loi en copie au Signé.

Dalmas de la Vallée Verrier Biron Desplaine

Richard

Ballard